

CHARTRE A DESTINATION DES ORGANISATEURS D'ÉVÉNEMENTS / MAISON DES ASSOCIATIONS

NOTRE PRIORITE : VOUS ACCUEILLIR EN TOUTE SECURITE :

C'est pourquoi la Maison des Associations déploie un ensemble de mesures sanitaires strictes en conformité avec les recommandations gouvernementales afin de garantir une sécurité d'accueil de tous les publics.

CELA SUPPOSE DE :

1. Respecter les gestes barrières et le principe de distanciation sociale dans l'enceinte de l'établissement.
2. Porter un masque dans tout l'établissement, et ce, dès l'entrée.
3. Respecter les mesures d'hygiène affichées dans l'établissement.
4. Ne pas former de rassemblement ou d'attroupement dans les parties communes.

Nous vous remercions pour votre confiance, votre compréhension et vous invitons à faire respecter cette charte.